



COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION

Le reclassement du salarié,
entre continuité et ruptures



jeudi 7 décembre 2017

de 9h00 à 13h00

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1^{er}

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

**Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
avec inscription préalable obligatoire**
sur le site Internet www.courdecassation.fr



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et avocats

08h30 *Accueil des participants*

09h00 Allocution d'ouverture

Jean-Yves FROUIN, *président de la chambre sociale de la Cour de cassation*

09h15 Le contexte du reclassement

Paul-Henri ANTONMATTEI, *professeur à l'université de Montpellier*

Philippe VIVIEN, *directeur général d'Alixio*

10h00 Le périmètre du reclassement

Emmanuelle WURTZ, *magistrat, chargée de mission à la direction générale du travail*

Philippe VIVIEN, *directeur général d'Alixio*

Marylise LÉON, *secrétaire nationale de la CFDT*

11h00 L'emploi de reclassement

Florence CANUT, *professeur à l'université de Montpellier*

Philippe VIVIEN, *directeur général d'Alixio*

Marylise LÉON, *secrétaire nationale de la CFDT*

12h00 Les sanctions de l'obligation de reclassement

Thierry SILHOL, *conseiller référendaire à la chambre sociale de la Cour de cassation*

12h20 Allocution de clôture

Jean-Yves FROUIN, *président de la chambre sociale de la Cour de cassation*